

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 188

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Nathalie GOMES (à Jean-Pierre COULON)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Samia SERHANI (à Robert PILATO)
Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI)
Frédéric LEFEBVRE (à Bernadette MORIAME)
Naëlle TAJDIRT (à Arnaud DECAGNY)
Christophe DI POMPEO (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

Corine DEMOUSTIER - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Maryse GABET - Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 18 : Restauration salle Sthrau - Demandes de subvention - Fonds de Soutien à l'Investissement public Local - Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis - Région des Hauts-de-France - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles :

- L.1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage d'une opération d'investissement,
- L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu l'article 159 de la loi de finances pour 2016, qui crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local,

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Vu la circulaire PRMX1601519C du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

Considérant que ladite circulaire présente la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local, répartie, s'agissant de la Région Hauts-de-France, en deux enveloppes :

- la première d'un montant de 45 627 419€, consacrée aux grands projets d'investissement des communes et des E.P.C.I. à fiscalité propre, ciblés autour de sept thématiques éligibles dont la rénovation thermique (travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux), la transition énergétique (travaux visant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique ou sur une réduction de la part d'énergie dite fossile) et la mise aux normes des équipements publics (dont la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public),
- la seconde d'un montant de 25 402 925€, consacrée à l'accompagnement des investissements des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, ayant des charges spécifiques de centralité et assurant une fonction de polarité pour leur bassin de vie de proximité.

Considérant la volonté de la Ville de restaurer son patrimoine culturel et notamment la salle Sthrau, édifiée au début du XVIIème siècle et reconstruite dans le style art déco en 1927.

Considérant que les travaux prévus consistent à restaurer complètement ce bâtiment emblématique du patrimoine maubeugeois, tant l'intérieur que l'extérieur.

Que le coût global de ce projet est estimé à 4 696 024 € H.T. dont 3 830 860 € H.T. de travaux de restauration du bâtiment, selon le plan de financement ci-joint.

Considérant que ces travaux se décomposeront en trois phases :

- une première phase de travaux pour la consolidation des fresques estimée à 102 914 € H.T.,
- une seconde phase de travaux concernant le clos et le couvert ainsi que la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité, estimée à 1 266 224 € H.T.,
- une troisième phase de travaux estimée à 2 461 722 € H.T. consacrée à la restauration intérieure du bâtiment.

Que le projet de la Ville pour la salle Sthrau est éligible à une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, à hauteur de 800 000 €.

Que la part d'autofinancement de la Ville de Maubeuge représentera au minimum 20% du montant Hors Taxe de la dépense éligible soit 939 204 € H.T.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le plan de financement de la restauration de la Salle Sthrau ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter les subventions utiles auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis, de la Région des Hauts-de-France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,
- de signer tous documents relatifs à la contractualisation des aides financières sollicitées.

SALLE STHRAU (02/12/16)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (Montants H.T.)

Dépenses envisagées	HT €	Recettes envisagées	HT €
Aide à Maîtrise d'Œuvre Architecte-CSPS-BC	865 164 €	DRAC	36 270 €
Phase 1 Consolidation des fresques	102 914 €	FSIL	800 000 €
Phase 2 Clos/Couvert et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité	1 266 224 €	Région des Hauts-de-France Investissement Territorial Intégré	800 000 €
Phase 3 Restauration intérieure	2 461 722 €	Pôle Métropolitain Hainaut-Cambrésis	600 000 €
		Conseil Départemental du Nord	1 500 000 €
		DRAC	20 550 €
		Ville de Maubeuge (20%)*	939 204 €
TOTAL HT	4 696 024 €	TOTAL HT	4 696 024 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement de la restauration de la Salle Sthrau ci-après,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à :

- **solliciter** les subventions utiles auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis, de la Région des Hauts-de-France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,

- **signer** tous documents relatifs à la contractualisation des aides financières sollicitées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

